

Type	Registre canadien de transplantation
Programme	Échange interprovincial de cœurs
Titre de la politique	Admissibilité du receveur
N° de la politique	CTR.10.001
Version (date)	v1.0
Parrain de la politique	Comité consultatif sur la transplantation cardiaque
Examen par les comités	Réseau canadien de transplantation cardiaque (RCTC) (2016-10-21), Comité consultatif national HLA (2017-04-20), Comité consultatif des administrateurs pour le don et la transplantation d'organes (2017-08-25), Comité consultatif d'experts sur le don et la greffe d'organes (2017-08-25),
Approbation	Comité consultatif national HLA (2017-04-21), Comité consultatif des administrateurs pour le don et la transplantation d'organes (2017-10-18), Comité consultatif d'experts sur le don et la greffe d'organes (2017-08-25), Réseau canadien de transplantation cardiaque (RCTC) (2017-10-20)
Approbation par les provinces et les territoires	Voir l'annexe A
Entrée en vigueur	2018-02-06

Objet

Le Registre canadien de transplantation (RCT) a pour but de trouver des possibilités de transplantation dans tout le Canada pour les patients en attente d'un cœur présentant une sensibilisation élevée aux antigènes leucocytaires humains (HLA) et/ou dont l'état est considéré comme une urgence médicale (c.-à-d. un statut 4¹). La présente politique énonce les critères d'admissibilité des receveurs potentiels d'une transplantation dans le cadre du programme d'échange interprovincial de cœurs.

Politique

1. Exigences générales

1.1 Pour pouvoir participer au programme d'échange interprovincial de cœurs du RCT, le receveur potentiel doit répondre aux critères suivants :

¹Selon les critères du Réseau canadien de transplantation cardiaque (RCTC).

- 1.1.1 Il doit être inscrit sur une liste d'attente en vue d'une transplantation cardiaque ou multi-organes incluant un cœur dans un centre de transplantation canadien.
- 1.1.2 La valeur calculée de ses anticorps réactifs contre les échantillons du panel (PRAc) doit être égale ou supérieure à 80 % OU son état doit être considéré comme une urgence médicale (statut 4¹).

2. Exigences relatives à la citoyenneté et à la résidence

2.1 Outre les exigences de la section 1, Exigences générales, le receveur potentiel doit satisfaire à l'un des critères suivants :

- 2.1.1 être un citoyen canadien ou un résident permanent admissible en vertu d'un programme d'assurance maladie provincial, territorial ou fédéral;
- 2.1.2 être un citoyen étranger couvert par un programme d'assurance maladie provincial, territorial ou fédéral pendant qu'il réside au Canada (par ex., à titre de travailleur temporaire étranger, de réfugié, de diplomate étranger, d'étudiant étranger);
- 2.1.3 être un citoyen étranger qui réside légalement au Canada et qui détient une assurance privée (par ex., un touriste en situation d'urgence, un étudiant étranger ou un diplomate étranger).

2.1.3.1 Ces situations sont gérées à la discrétion du programme local et traitées au cas par cas.

2.2 Les ressortissants étrangers résidant dans un autre pays ne sont pas admissibles au programme d'échange interprovincial de cœurs.

- 2.2.1 Des représentants du programme de transplantation peuvent soumettre des demandes de dérogation d'inscription au Comité consultatif sur la transplantation cardiaque et au Comité consultatif des administrateurs pour le don et la transplantation d'organes, qui les évalueront alors au cas par cas.

3. Participation à des registres internationaux

3.1 Les citoyens canadiens et les résidents permanents qui ont reçu l'autorisation de leur gouvernement provincial ou territorial respectif d'obtenir des services de santé à l'étranger et de participer à un registre international de transplantation cardiaque peuvent être simultanément inscrits au programme d'échange interprovincial de cœurs du RCT.

- 3.1.1 Une telle inscription doit être consignée au dossier du receveur potentiel dans le RCT.
- 3.1.2 Si le receveur est sélectionné pour obtenir une transplantation dans le cadre d'un programme étranger, son dossier doit être mis à jour immédiatement pour inclure cette information dans le RCT.

4. Révision

La présente politique est révisée à la discrétion du Comité consultatif sur la transplantation cardiaque, du Comité consultatif des administrateurs pour le don et la transplantation d'organes ou du Comité consultatif d'experts sur le don et la greffe d'organes.

Références		
<i>Cardiac Transplantation: Eligibility and Listing Criteria in Canada (2012)</i>		

Historique de la version		
Version	Date	Commentaires et modifications
v1.0	2018-02-06	Version originale

Annexe A — Approbation par les provinces et les territoires

Version	Province ou territoire	Responsable clinique			Responsable administratif		
		Nom	Titre	Date	Nom	Titre	Date
v1.0	Colombie-Britannique	Dr David Landsberg	Directeur médical provincial, Transplantation	2017-11-24	Edward Ferre	Directeur des opérations provinciales	2017-11-24
v1.0	Edmonton	Dr Norman Kneteman	Chef de section clinique, Transplantation	2017-11-07	Deanna Paulson	Directrice, Transplantation	2017-10-30
v1.0	Calgary	Dr Serdar Yilmaz	Directeur médical	2017-12-21	Carol Easton	Directrice générale	2017-12-21
v1.0	Saskatchewan	Dr Ahmed Shoker	Directeur médical	2017-11-19	Carol Brown	Directrice	2017-11-07
v1.0	Manitoba	Dr Peter Nickerson	Directeur médical, Transplant Manitoba – programme Gift of Life	2017-10-25	Kim Werestuik	Directrice, Soins au patient	2017-10-25
v1.0	Ontario	Dr Jeff Zaltzman	Médecin-chef, Réseau Trillium pour le don de vie (RTDV)	2017-11-27	Ronnie Gavsie	Chef de la direction du RTDV	2017-11-27
v1.0	Québec	Dr Prosanto Chaudhury	Directeur médical, Transplantation	2018-02-05	Louis Beaulieu	Directeur général, Transplant Québec	2018-02-06
v1.0	Nouveau-Brunswick	Dr Robert Adams	Directeur médical, Programme de don d'organes et de tissus du Nouveau-Brunswick	2017-11-10	Mary Gatien	Directrice, Programme de don d'organes et de tissus du Nouveau-Brunswick	2017-11-10
v1.0	Nouvelle-Écosse	Dr Miroslaw Rajda	Directeur médical	2017-12-06	Brian Butt	Directeur	2017-12-11
v1.0	Terre-Neuve	Dr Sean Connors	Chef de clinique de cardiologie	2017-12-12	Cathy Burke	Directrice régionale, Programme de soins intensifs en cardiologie	2017-12-14